

CGT Rapid'Info Bretagne

Bimensuel—le N° 0,15 € - Directeur de la publication : Christian PELTAIS
Tél. 02 99 65 45 90—Fax : 02 99 65 24 98—e-mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr—I.S.S.N. : 1258-7745—C.P.P.A.P. : 0708 S 07992

SPECIAL C.E.S.R.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLENIERE DU 29 JANVIER 2007

Les points qui suivent ont été examinés en présence du Président du Conseil Régional et de Vice-Présidents(es).

AVIS SUR LES DOSSIERS DU CONSEIL REGIONAL

Projet de Budget Primitif 2007



Intervention
de Jean-Edmond
COATRIEUX

Lors du débat d'orientation budgétaire de la Région, la CGT avait largement insisté sur les conséquences du désengagement de l'Etat sur les territoires.

Nous avons réaffirmé à cette occasion, la nécessité pour l'Etat de maintenir une cohérence et une cohésion nationales qui passent par une véritable réforme fiscale et un développement des services publics qui permettent une véritable égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire français.

Si la CGT reste attachée à une véritable décentralisation, visant à rapprocher le citoyen de ses services publics, avec une approche plus démocratique, force est de constater que les transferts qui se sont opérés en application de la loi de août 2004 ont surtout consisté pour l'Etat à se désengager financièrement d'un certain nombre de responsabilités qui, jusqu'à lors, relevaient de sa responsabilité.

Dans le cadre du budget 2006, la CGT faisait remarquer que le budget de la France, adopté au Parlement pour cet exercice, contenait des orientations qui ne trompent pas sur la nature et la finalité de l'action du pouvoir tel qu'il est exercé aujourd'hui.

Sommaire

Spécial C.E.S.R.
Séance du
29 janvier 2007

Le budget en débat à cette session traduit concrètement ces orientations. Le projet de budget primitif du Conseil Régional reflète clairement les deux niveaux des choix budgétaires effectués : par le gouvernement d'une part au travers des dotations transférées, par l'exécutif régional d'autre part.

Comment ne pas partager les inquiétudes de la région sur les conditions dans lesquelles s'est élaboré ce budget quand on observe les conditions financières qui accompagnent les transferts de compétences, les dotations de l'Etat aux régions, les produits espérés suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Cette inquiétude est d'autant plus justifiée que les négociations en cours sur le contrat de projet Etat-Région s'inscrivent de nouveau vers une forte diminution des crédits de l'Etat sans commune mesure avec les enjeux de développement auxquels nous sommes confrontés. Cela dans une période où notre région connaît une forte réduction de crédits européens.

Dans ces conditions il y a bien un risque de voire se développer les disparités entre les régions pauvres et les riches, dans le cadre des mises en concurrence des territoires.

Les investissements développés par les opérateurs de communication en matière de haut débit sont significatifs de cette stratégie où dans des secteurs considérés comme porteurs se multiplient les réseaux de fibres optiques tout en négligeant la grande majorité du territoire et en les laissant aux initiatives des collectivités territoriales. Cette problématique est également au cœur des enjeux énergétiques.

Bien sûr, la région Bretagne ne dispose pas à elle seule des réponses à ces grands enjeux. Au travers des différents réseaux d'échanges auxquels elle participe, elle peut être au cœur d'une réflexion sur les coopérations et les solidarités nouvelles à construire pour un aménagement harmonieux du territoire

C'est à partir de ces éléments que la CGT a analysé le budget primitif de la région. Nous notons la volonté de la région de contenir la pression fiscale sur les ménages bretons au niveau de 2006. Il est vrai aussi que les hausses intervenues l'an dernier n'ont pas été indolores pour la grande masse des salariés bretons, qui comme vous le savez subissent de plein fouet les politiques de bas salaires, de précarité et du temps partiel.

Mais la réalisation de certains programmes dépendra des négociations en cours avec l'Etat dans le cadre du CPER et des transferts de charges. A partir des éléments qui sont portés à notre connaissance, il y a des risques réels sur la capacité de la région à

mener à terme ses programmations sans remettre en cause les équilibres budgétaires proposés.

Sur le volet ferroviaire

La CGT partage toujours l'objectif de la Région sur la nécessité de maintenir la vigilance et la mobilisation sur ce dossier. C'est pourquoi nous sommes en phase avec l'exécutif régional qui poursuit sa réflexion pour boucler au plus vite un plan de financement apte à faire prendre compte le projet BGV par les pouvoirs publics.

Ceci étant, un premier constat s'impose : c'est la carence de l'Etat dans le financement l'investissement des infrastructures.

A plusieurs reprises, la CGT a fait des propositions innovantes aptes à mobiliser des financements publics. Sans les développer c'est,

- la création d'un pôle public financier sur les mêmes bases que le financement du logement social,
- de nouvelles mesures fiscales mettant à contribution les principaux bénéficiaires du transport, le secteur bancaire et les marchés financiers.

Ces propositions, si elles étaient mises en œuvre, éluderaient bien les problèmes rencontrés dans ce dossier.

Ces mesures permettraient ainsi de ne pas prendre des dispositions contraires à l'intérêt des usagers. Par exemple, ne pas avoir recours à une adaptation tarifaire qui va augmenter le prix du transport pour l'utilisateur. Pour ceux qui se font rembourser ce sera neutre mais il faut penser à celles et ceux qui n'y ont pas droit. Je pense notamment aux jeunes, qui faute d'emploi en Bretagne se sont expatriés, aux étudiants qui faute de place dans nos écoles sont allés à Paris.

Pour la CGT, il s'agit d'une contribution injuste que nous continuons de refuser

Sur le développement économique

Sur les fonds régionaux, nous avons bien noté les évolutions qui sont intervenues dans la visibilité de ceux-ci, mais il nous semble nécessaire d'explorer une autre piste que celle des investisseurs privés et de les placer sous contrôle public.

On pourrait se réjouir de la volonté de prendre en compte des difficultés propres aux PME pour financer le développement. Néanmoins, nous tenons à souligner que la grande majorité de ces dispositifs ne s'accompagnent d'aucun encadrement spécifique des pratiques des acteurs du capital investissement, ni d'aucune mesure de prise en compte de l'emploi et des salaires.

En l'occurrence, en l'absence de tout contrôle démocratique de l'action de ces outils d'accompagnement, la seule logique de l'efficacité financière privilégiée par les fonds d'investissement est au contraire favorisée, sans interrogation aucune sur les conditions de travail ou le développement industriel des entreprises concernées.

L'objectif affiché d'élaborer des premiers contrats de filières notamment pour les filières de dimension régionale mérite d'être soulignée, il convient que la région intègre également les filières émergentes telles que la déconstruction des navires en fin de vie. Cette perspective crédible, s'inscrivant dans le droit fil du développement durable, tout retard serait préjudiciable au développement économique, social et environnemental de notre région.

Sur Mégalis 2

Consciente de la nécessité de la fibre optique jusque chez l'abonné, la Région se limite à la déployer au plus près de l'utilisateur ! La résorption des zones blanches représente plus de 63% du budget du plan d'action Bretagne 2.0 et le développement de l'infrastructure très haut débit près de 73% de la part TIC des politiques sectorielles. Tout cela pour une ambition réduite (au plus près !).

Il est clair que la Région doit mobiliser des moyens financiers au service de sa stratégie pour une Bretagne numérique, mais c'est la régulation du secteur gendarmée par l'ARCEP qui génère la dépense d'impôts induite du raccordement en fibre optique des usagers. En contribuant au financement du raccordement des usagers par fibre optique, la puissance publique prend à sa charge un segment qui étendra le marché des opérateurs sans mobiliser leurs efforts. Le cadre réglementaire actuel impose cette charge au citoyen au lieu de l'intégrer dans le prix du service au client- le libéralisme génère de l'impôt.

La problématique ne peut être résolue au niveau de la région, mais il est important que les élus régionaux la porte au niveau national et européen.

Sur l'établissement public foncier régional

La CGT s'interroge sur les raisons qui font qu'à ce jour le décret d'application ne soit toujours pas paru. Nous regrettons cependant que le financement prévu soit uniquement assis sur un impôt additionnel sur l'ensemble de la population et n'intègre pas une taxe sur les plus values foncières qui sont pourtant au cœur de notre problématique foncière.

Pour conclure la CGT pense qu'il y a nécessité pour les collectivités locales de recouvrer des marges de manœuvre pour répondre aux besoins sociaux et

économiques de la population. Cela suppose une réforme de la fiscalité locale mais aussi pour la Région d'exiger de l'Etat des engagements financiers clairs et pérennes, de refuser tout transfert de charges non compensé, d'assurer les missions qui lui incombent sans se substituer à l'Etat et de maîtriser ses propres dépenses notamment en matière d'aide publique.

Nous nous sommes abstenus sur l'avis du C.E.S.R. concernant le Projet de Budget Primitif 2007.

Conventions de transfert des ports de Brest, Lorient, et Saint MALO.

Nous avons voté pour l'avis proposé.

Communication sur les transferts des aéroports de Brest, Quimper et Dinard à la Région Bretagne.

Convention de transfert des aérodromes civils de Brest, Quimper, Rennes et Dinard- Pleurtuit.

Nous avons voté pour l'avis proposé.

Schéma régional du patrimoine et de la biodiversité de Bretagne

Nous avons voté pour l'avis proposé.

Attribution des dotations annuelles de fonctionnement aux EPLE de l'éducation nationale, agricole et maritime pour l'année 2007.

Nous avons voté pour l'avis proposé.

Saisine interrégionale « Filière laitière des régions de l'ouest »



Intervention
de Jacques
COLIN

Notre organisation n'a pas validé la synthèse de l'étude.

Vous trouverez notre contribution dans l'avis interrégional.

Mais nonobstant notre positionnement d'organisation, et comme j'ai eu l'occasion de le dire pour y avoir contribué, l'étude était utile.

Elle permet en effet aujourd'hui une meilleure maîtrise de la filière sur les trois Régions.

Elle met en évidence :

- le poids économique et social de celle-ci,
- les diversités régionales de situation tant, dans la production que dans la transformation.

Nous y retrouvons des préconisations sur des points que j'avais relevés comme déterminants dans l'étude et qui vont dans le sens du contenu politique de la commande des Régions.

Des préconisations dans un contexte et un environnement décrit dans l'étude pour, soutenir le développement de la filière laitière qui constitue un poids économique et social important dans l'Ouest de la France.

Bien évidemment, l'essentiel des préconisations cible la production, les producteurs mais cela constitue en fait le point de départ de la filière, nécessaire à la transformation.

Les volumes existent. Certes, nous pouvons toujours dissenter sur le passé (concentration de la production, élevage intensif, recours massif au maïs et à l'ensilage) PAC, OMC mais aujourd'hui des millions de litres de lait sont produits.

Les producteurs doivent pouvoir en vivre, soit de cette unique production, sur la base d'une bonne

rémunération ou à côté d'autres activités (viandes par exemple) et avec d'autres producteurs sous formes sociétaires notamment.

Ce volume qui constitue en fait un atout doit générer de l'activité à la fois au niveau de la production et de la transformation.

Production et transformation qui doivent prendre appui sur la recherche afin de mettre à profit toutes les potentialités du lait (alimentaire et non alimentaire ...) en tenant compte des particularités régionales.

S'agissant du traitement des salariés, la synthèse l'aborde très peu et de façon très classique, passe-partout en terme de préconisations.

Si nous sommes favorables à des dispositions pour soutenir cette filière qui constitue un atout important pour les Régions concernées par l'étude et dans ce sens, tout mettre en œuvre pour éviter la disparition massive de producteurs, il convient aussi de créer toutes les conditions pour maintenir l'activité de transformation sur les sites actuels pour permettre un développement des emplois.

Mais, sous la pression des grands groupes de la distribution, face à l'évolution constante des mutations industrielles, des restructurations dans cette filière, nous sommes bien évidemment très préoccupés par les conséquences sur l'emploi des salariés **qui exigent, des dispositions novatrices, d'autres droits et notamment d'un statut du travailleur garantissant une sécurisation du parcours professionnel avec le maintien d'un certain nombre d'acquis, tels que le salaire, l'ancienneté, le niveau de qualification, les couvertures santé complémentaire et de prévoyance.**

C'est donc bien de la création d'un droit systématique au reclassement des salariés qu'il faut discuter, droit que nous proposons avec maintien du contrat de travail et du salaire jusqu'au reclassement effectif, le financement de ce droit étant assuré par une solidarité interentreprises soit au niveau du bassin d'emploi, soit au niveau de la branche.

Le groupe industriel doit être responsable de l'emploi dans toutes ses filiales et financer les reclassements. Celui qui cède une entreprise à un repreneur doit en être co-responsable.

Pour concrétiser cette exigence, pour sécuriser le parcours professionnel, **nous préconisons que s'engage une négociation nationale au niveau de la filière entre les partenaires so-**

ciaux et nous souhaitons que les Régions puissent y contribuer.

Enfin, nous souhaitons que soit intégrée à la synthèse, l'évaluation et la conditionnalité des aides attribuées aux producteurs qui emploient des salariés et aux entreprises de transformation sur les emplois, rémunérations, conditions de travail, environnement etc. Mais, cette exigence n'a pas été retenue alors que les trois Conseils Régionaux avaient avancé sur le sujet.

Il s'agissait d'une commande des Présidents de trois Conseils Régionaux, ils en disposent, il nous faudra donc être attentifs à la prise en compte concrète de préconisations que je considère comme des points de passage nécessaires pour le maintien du plus grand nombre d'exploitations et d'actifs au sein de la filière laitière du grand Ouest.

Je suggère d'ailleurs que puisse se tenir en fin d'année une rencontre des CESR concernés par l'étude pour procéder à une évaluation sur la prise en compte des préconisations par les Conseils Régionaux et que la commission développement économique du CESR Bretagne y revienne également régulièrement et constitue donc un outil de veille.

Plan énergie pour la Bretagne . Contractualisation renouvelée avec l'ADEME sur 2007-2013 pour favoriser la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

Intervention de Louis René SIFFERT

La CGT, conformément à son engagement déterminé dans le débat sur la politique énergétique, ne peut que s'inscrire dans les objectifs de la région concernant la contractualisation renouvelée avec l'ADEME sur 2007-2013 pour favoriser la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

D'autant que dans le cadre d'une lettre ouverte à M. Le Préfet de région, la CGT alerte depuis plusieurs années, à tous les niveaux, sur la situation critique de la Bretagne en matière d'approvisionnement électrique et des risques réels de rupture d'alimentation, du simple fait de l'augmentation de la consommation bretonne, supérieure à la moyenne nationale.

La Bretagne a fait partie des régions les plus touchées, lors de l'incident du 4 novembre lié aux diffi-

cultés allemandes, avec plus de 500 000 usagers coupés. Les pannes répétitives sur la centrale de Cordemais ont mis tous les signaux au rouge.

Dans les années 2005/2006, des difficultés liées au manque de production se faisaient déjà fortement ressentir. Ainsi la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Brest réclame un moyen de production adapté en pointe Bretagne. Si la presse informe sur les faits les plus marquants, il n'en demeure pas moins, qu'au quotidien, les risques de rupture d'alimentation sont permanents en cette saison. La clémence de la météo n'est qu'une trêve. Dès le retour à des températures hivernales, les risques de rupture seront réels.

Le manque d'investissement amène les Directions de RTE (Réseau Transport Electricité), malgré leurs appels aux économies d'énergie, à envisager le délestage partiel ou total de la Bretagne si la centrale de Cordemais n'est pas rétablie complètement. Déjà, la conséquence la plus grave, c'est la rupture avec le développement économique de la Bretagne. Aujourd'hui, des industriels ne peuvent s'implanter en Bretagne faute de garantie durable sur la qualité d'alimentation électrique.

Le Conseil Régional a lancé en 2006 des groupes de travail sur la politique énergétique, dans toutes ses composantes, pour la Bretagne afin d'établir un plan d'action. Ces travaux mettent en lumière les moyens à mettre en œuvre et la hiérarchie des décisions en fonction des choix opérés, certains se révélant limités, voire dangereux pour l'égalité de traitement des populations.

La fin de la péréquation tarifaire provoquera une facture plus élevée pour les Bretons et, sans nul doute, un exode industriel vers d'autres régions plus attractives en terme de coût et de qualité électrique.

Pour la CGT, sans opposer les différents modes, l'urgence est la réalisation d'un nouveau moyen de production en pointe Bretagne de l'ordre de 800 MW minimum, capable d'alimenter le réseau en permanence. De même, il convient de rénover et de renforcer les réseaux Transport Haute Tension (225 kV) et Très Haute Tension (400 kV), notamment par le bouclage du réseau 400 kV par le nord breton.

Au moment où les pressions se font de plus en plus précises pour tout libéraliser, la gravité de la situation de la Bretagne nécessite une décision rapide de l'Etat, qui a en charge l'élaboration et la mise en place du PPIE (Plan pluriannuel des investissements électriques), toujours sous estimé pour la Bretagne.

Ce qui est attendu aujourd'hui ce sont des décisions politiques propres à organiser une filière industrielle

cohérente, facteur de développement de l'emploi et des qualifications, avec des salariés disposant d'une Sécurité Sociale Professionnelle, confortés dans leurs droits et confiants dans leur avenir.

Communication sur la mise en œuvre de la charte de progrès pour l'emploi de qualité.

Intervention de Thierry LENEVEU

La CGT a étudié avec attention et intérêt la charte de progrès pour l'emploi de qualité, proposé par le Conseil régional, qui conditionnera les attributions des fonds régionaux aux entreprises.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que notre syndicat demande que toutes les aides publiques accordées aux entreprises soient conditionnées par un engagement éthique, social et économique de celles-ci. C'est donc avec satisfaction que nous accueillons cette initiative du Conseil Régional. Cependant nous ne devons pas rester aveugles sur les difficultés que pourrait rencontrer l'application d'une telle charte, de même qu'il nous paraît essentiel d'être en accord sur les termes de son contenu afin d'éviter toute interprétation litigieuse qui viendrait amoindrir son intérêt et son application.

La charte doit favoriser la prise en compte par les entreprises d'éléments d'efficacité sociale qui porteraient sur les 5 axes adoptés par le Conseil Régional le 15 octobre dernier. Ainsi, voici ce que nous entendons derrière ces 5 points :

- 1 . l'égalité professionnelle et lutte contre toute discrimination** qu'elle soit sexiste, raciale, idéologique, voire syndicale.
- 2 . Le développement de l'accès à la formation et à la qualification des salariés** mettant l'homme au cœur du développement économique et permettant une véritable sécurité sociale professionnelle telle que nous la concevons à la CGT.
- 3 . Le développement du dialogue social véritable**, posant cependant la question de la représentativité syndicale et des salariés par les I.R.P, notamment dans les petites entreprises, lorsque l'on sait que 80% des aides attribuées vont vers les entreprises de 20 à 40 salariés.

4 . L'amélioration de la qualité de l'emploi et du

travail qui passe par des conditions de travail et de salaire convenables, permettant notamment puisque c'est d'actualité, de se payer un logement décent, mais également de profiter d'un pouvoir d'achat suffisant pour vivre en toute quiétude.

5 . Le développement durable et préservation de l'environnement, qui pose entre autre la question de la responsabilité sociale des entreprises, tant au niveau environnemental que sociologique et économique.

Ainsi, la charte de progrès devient l'outil régional pour l'attribution des fonds publics. Les aides accordées aux entreprises le sont sur des engagements à long terme et dans un cadre défini, avec des obligations pour celles-ci. Se pose alors la question du suivi et du contrôle de ces engagements. Aussi la C.G.T. approuve la mise en place d'une commission de suivi et de contrôle sur ces aides régionales résultant de fonds publics. Elle peut être un outil pour le développement du dialogue social et de la négociation collective, donc de la valorisation du rôle et de la place des organisations syndicales.

La C.G.T. demande que sur les 5 points adoptés par le Conseil Régional, obligation soit faite aux entreprises, au travers de la charte, d'ouvrir des négociations avec des engagements concrets. Ce texte rendant la concertation obligatoire cela devrait inciter l'entreprise à consulter les I.R.P. et à en mettre en place, là où il n'y en a pas. Ainsi, la mise en place de délégations interentreprises, la création de CHSCT de site sont à expérimenter.

Au moment où l'on assiste à une généralisation de la remise en cause des libertés syndicales, nous devons tout faire pour gagner des moyens nouveaux. Cette charte peut y contribuer et permettre d'avancer sur le débat concernant la représentation syndicale.

Dans ce cadre, et considérant toutes les réserves émises, la CGT émet un avis favorable à la communication de la mise en œuvre de la charte de progrès pour l'emploi de qualité, proposée par le Conseil Régional.

Communication de M. le Préfet de Région sur l'activité des services de l'état en Région en 2005.

Intervention de Annie GAULTIER

L'année 2005 en Bretagne a été marquée par la mise en œuvre de la Loi Organique aux Lois de Finances (LOLF), et le processus de transfert des compétences vers la Région.

La loi de finance 2005, c'était aussi le budget des différentes administrations publiques d'Etat. Celui-ci a été le budget le plus catastrophique pour les services publics depuis 10 ans au moins. Il a contribué à mettre en place une fiscalité injuste et inefficace sur le plan économique et social. Il a réduit les moyens humains, et matériel des services publics de manière particulièrement importante.

Le bilan d'exécution du CPER au titre de l'année 2005 note un retard de consommation de crédits pour l'état imputable à divers paramètres. Malgré ces difficultés le gouvernement s'est engagé lors du CACT du 6 mars 2006, à favoriser une clôture des contrats à la fin de l'année 2006, à un taux d'exécution de 80,8 %.

L'état doit honorer l'ensemble des engagements souscrits à l'origine du contrat de plan, et apporter une contribution supplémentaire pour mener à bien l'exécution de leur totalité.

L'impossibilité de réaliser tous les projets inscrits dans le contrat de plan 2000/2006, le désengagement de l'Etat, avec le transfert des charges sur les collectivités territoriales, sont autant de situations qui jouent contre l'emploi et le développement économique et social.

La politique dite de décentralisation vise moins à décentraliser qu'à désengager l'Etat d'un grand nombre de missions dans les domaines de l'aménagement du territoire (routes, logement...) du social (handicap, validation des acquis...), de l'éducation (formation professionnelle, TOS), de l'économie (transfert aux régions, privatisations et abandon de mission).

Désengagement et transfert de charges mal compensés, cela entraînera une forte augmentation des dépenses et son corollaire. C'est à dire une augmentation de la fiscalité régionale et même si cette dernière est faible dans l'impôt local, elle contribue à une augmentation générale qui devient insupportable pour nombre de salariés actifs et retraités.

Dans ces conditions les décentralisations poussent les collectivités locales à la sous-traitance. Ce n'est plus une décentralisation mais une privatisation. C'est bien un choix de société qui est en jeu !

Les services publics sont au centre d'une logique anti-libérale, pour une société solidaire. La question des financements est évidemment centrale. La finalité de la gestion des services doit être l'efficacité sociale. Elle impose de disposer des crédits nécessaires pour répondre aux besoins des citoyens.

Le 23 juin dernier le premier ministre a signé une Charte sur « l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural ». Celle-ci est également signée par l'association des maires de France, les grands services publics (SNCF – EDF – GDF – ONF – LA POSTE), les organismes de protection sociale et les chambres consulaires. Le contenu du document montre que le gouvernement ne peut ignorer les luttes pour les services publics dans les zones rurales. Dans le même temps, les réponses qu'il apporte s'inscrivent dans les choix libéraux qui sont les siens avec la marque notamment du désengagement de l'Etat et d'une politique de privatisation tous azimuts.

L'action doit se poursuivre pour apporter aux populations, sur tout le territoire, des services publics assurant la réponse aux besoins et garantissant l'égalité de traitement. L'Etat seul peut garantir cette égalité. Pour cela il faut recentraliser certaines des compétences transférées.

- Les services publics c'est l'affaire de tous.
- Le gouvernement a beau faire, les usagers portent l'exigence de services publics.
- Les salariés des services publics agissent pour défendre les services publics.
- Les salariés du secteur privés sont tout autant concernés.
- L'action des élus est déterminante.

Les services publics ne peuvent être laissés aux seules mains des préfets et des hautes hiérarchies administratives au service du pouvoir central. Des lieux permettant l'expression des besoins et la prise en compte des attentes des citoyens doivent être mis en place. C'est dans ce cadre que nous la CGT revendiquons des droits nouveaux pour l'intervention des personnels et usagers.

Nous rappelons que la commission locale interministérielle (CLIC) de coordination ne s'est pas réunie depuis le 12 avril 2005 alors que la réforme de l'Etat est en marche et qu'on nous parle de dialogue social.

Compte-rendu réalisé par Jacques COLIN
Responsable du groupe
CGT au CESR BRETAGNE